

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2013-0002DC/UMEPI du 16 janvier 2013 du collège de la Haute Autorité de santé portant renouvellement dans leurs fonctions des membres du groupe de travail Intérêt de santé publique et études postinscriptions

NOR : HASX1330010S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 16 janvier 2013,
Vu la décision n° 2009-04-056MJ du 22 avril 2009 du collège de la Haute Autorité de santé portant création du groupe de travail Intérêt de santé publique et études postinscriptions ;

Vu la décision n° 2009-05-058MJ du 6 mai 2009 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres du groupe de travail Intérêt de santé publique et études postinscriptions ;

Vu la décision n° 2011-10-088MJ du 26 octobre 2011 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres du groupe de travail Intérêt de santé publique et études postinscriptions ;

Vu la décision n° 2012-0050DC/UMEPI du 5 avril 2012 du collège de la Haute Autorité de santé portant prolongation dans leurs fonctions des membres du groupe de travail Intérêt de santé publique et études postinscriptions ;

Vu la décision n° 2012-0157DC/UMEPI du 26 septembre 2012 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président du groupe de travail Intérêt de santé publique et études postinscriptions,

Décide :

Article 1^{er}

Le président et les membres du groupe de travail Intérêt de santé publique et études postinscriptions sont renouvelés dans leurs fonctions jusqu'au 30 juin 2013.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 16 janvier 2013.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU